



Les jardins privés des maisons situées à l'est de l'îlot ont une vue dégagée sur le parc de l'Université. La limite entre habitations et espace public est marquée par une frange végétale.

IVR32_20185901258NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation